Communistes pour une autre orientation du Parti Communiste Français !

-- Déclarations, Tracts... --

Déclarations, Tracts...



Extraits du "défi démocratique " FEVRIER 06

Journal de la section PCF de la seyne sur mer

BARLO Christian

mercredi 8 mars 2006

Le CLEMENCEAU et les zones franches : l emploi et les propositions communistes d avenir pour les batiments en fin de vie !

DEFI DEMOCRATIQUE FEVRIER 06

CLEMENCEAU : DES PROPOSITIONS POUR L AVENIR !

Dans trois mois, au plus, le Clémenceau sera revenu dans les eaux françaises, pour un nouveau désamiantage. Reste l incertitude de son devenir&Le flou règne !!!

La mondialisation capitaliste engendre l anarchie internationale sur le démantèlement des navires en fin de vie : militaires et civils, pétroliers en particulier. Ce sont, par an, 700 navires hors d usage, qui fileront vers l Inde, le Pakistan ou le Bengladesh. Aucun ne sera dépollué et certains armateurs, peu respectueux de l environnement, profiteront de ces transferts pour rajouter des déchets toxiques dans leurs soutes, déjà empoisonnées !

Dans le monde, le devenir des vieux navires soulève de plus en plus de problèmes économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux. Dans trois ans l alternative sera multipliée avec l interdiction de naviguer pour les bateaux à simple coque. Mille navires par an d ici 2010 !

Faute de structures adaptées, l Europe envoie ses bâtiments en fin de vie, en Asie.

Le député communiste Daniel PAUL a déposé, le 16 février, une proposition de loi visant à créer une commission d enquête parlementaire pour examiner le déroulement des opérations concernant l ancien porte-avions, depuis décembre 2002, évaluer la charge financière en résultant pour l Etat et soulignant des solutions à mettre en Suvre, dans l urgence, pour que notre pays assume ses responsabilités en matière de déconstruction de ses navires.

Le Parti Communiste Français propose que des pôles industriels soient créés, en coopération européenne, pour répondre aux importants besoins de démantèlement des navires en fin de vie. Il s agit, avant tout, d en finir avec l anarchie qui règne, d encourager l Europe et ses vingt millions de chômeurs, de pouvoir profiter de ces nouvelles filières créatrices d emplois stables et durables. Pour le Parti Communiste Français la France, comme l Europe, dispose des installations et du savoir-faire pour mener de telles opérations, dans le respect de l environnement et de la sécurité des personnels.

Notre région ne peut rester insensible à ces problèmes. Après avoir dénoncé la conduite du gouvernement français,(celle d un patron voyou) consistant à ignorer, ou minimiser, depuis longtemps, la question de l amiante, et surtout, à vouloir faire réaliser ailleurs que sur notre sol, la démolition du Clémenceau, au détriment de l emploi. Pour le conseiller régional communiste, Bernard BARBAGELATA, la déconstruction navale doit être exploitée dans le cadre du Pôle Mer Varois.

Dans un entretien au journal La Marseillaise du 22 février 2006 le Conseiller régional rappelle que les « Pôles de compétitivité » doivent trouver un sens pour l avenir industriel de notre département. Avec ses arsenaux, son industrie navale, avec ce savoir-faire accumulé, c est toute la question du

développement durable et de l emploi industriel qui est ainsi posée.

Un véritable Pôle Mer à vocation mondiale ne peut ignorer des questions fondamentales posées, lorsqu il s agit des flottes, actuelles ou futures, civiles, militaires, nucléaires ou non. Notre région, siège de ce pôle possède, avec les sites de La Seyne, Toulon, La Ciotat et Marseille, un potentiel naval conséquent.

Son intérêt, celui de l ensemble de sa population, qui subit un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, en particulier pour les jeunes,(voir Quartier Berthe à La Seyne avec 41 % de chômeurs , en grande partie âgés de 16 à 25ans) passe par la définition urgente d une véritable filière industrielle de déconstruction de nos navires en fin de vie, qui soit moderne, écologique et créatrice d emplois.

ZONES FRANCHES URBAINES (Z.F.U.)

Depuis qu à l instigation du docteur - député - maire Vialatte, avec le soutien du docteur-maire Paecht, des médecins libéraux seynois ont choisi de s installer dans la Zone Franche Urbaine, créée dans notre ville en application de la Loi de 1996, de très nombreuses questions nous sont posées, aux quelles nous allons tenter de répondre.

Zones Franches : de quoi s agit-il ... Les Zones Franches Urbaines créées par la Loi du 14 novembre 1996, relative au « Pacte de relance pour la ville », du gouvernement Juppé, dans des quartiers de plus de 10.000 habitants, situés dans des zones dites « sensibles ou défavorisées », visaient à encourager l implantation d entreprises afin de revitaliser ces secteurs, à créer des emplois, en échange d exonérations de charges sociales et fiscales. A ce jour, aux 44 zones créées à l origine, se sont ajouté les 41 du Plan Borloo et les 15 du gouvernement Villepin, portant ainsi à 100 les Zones Franches qui parsèment le territoire national. Les Z.F.U. ont été définies à partir des critères suivants :

- taux de chômage important,
- pourcentage de jeunes sortis de l école sans diplôme, supérieur à la moyenne nationale,
- proportion importante de jeunes de moins de 25 ans,
- faible potentiel fiscal par habitant.

QUELLES CONTREPARTIES ...

A) Pour les entreprises : Sous certaines conditions les entreprises implantées dans les Z.F.U. bénéficient d exonérations de :

- taxe foncière sur les propriétés bâties,
- impôt sur les bénéfices,
- cotisations sociales personnelles pour la maladie-maternité,
- taxe professionnelle pour les entreprises de moins de 50 salariés,
- cotisations patronales de sécurité sociale, d allocations familiales, d Accidents du travail,
- contribution au F.NA.L. (Fonds national d aide au logement),
- versement transport,
- d impôt sur les sociétés ou sur le revenu. Ces exonérations sont accordées à 100 % pendant cinq ans, puis de manière dégressive sur 3 ans pour les entreprises de plus de 5 salariés et de 9 ans pour les entreprises de moins de 5 salariés.

B) Pour les salariés : Une condition d embauche locale non obligatoire est applicable à partir de la troisième embauche et pendant 5 ans. Les contrats proposés dans ce cadre peuvent être à durée indéterminée ou déterminée d au moins douze mois avec un horaire de travail d au moins 16 heures par semaine. &/&

Zones Franches Urbaines (suite) Résultats

A la fin de l année 2003 les emplois créés se répartissaient comme suit :

- ouvriers 48,2 %
- employé de commerce ou administratifs 27,5 %
- technicien, agent de maîtrise 10,1 %
- ingénieur ou cadre 5,9 %
- autre 8,4 %

Types de contrats :

- CD Indéterminée 89,2 %
- CD Déterminée 10,8 % dont
- temps partiel 20,1 % de 16 à 24 heures 13,6 % de 24 à 34 heures 6,4 %
- temps plein 49,3 %

Fin 2004, 13.500 établissements bénéficiaient d exonérations dans les 85 ZFU existantes. Ils employaient 68.600 salariés. Sur ces implantations, on compte UN transfert pour TROIS créations, et 26 % des salariés, seulement, résident dans la zone. En ce qui concerne la seule ZFU varoise, située à La Seyne-sur-mer, les entreprises qui y étaient installées étaient au nombre de 97 en 1997 pour 335 emplois, de 218 en 2002 pour 1161 emplois, soit un gain de 826 dont environ 200 seulement résident dans la zone.

CONCLUSIONS

La réussite, montée en épingle par un rapport tendancieux du Sénat de juillet 2002, est toute relative puisque l objectif annoncé de 100.000 emplois est loin d être atteint. Les exonérations touchent la sécurité sociale, ainsi privée de ressources en aggravant le déficit, les communes, l Etat et divers organismes comme les Caisse d allocations familiales, le Fonds National d Aide au Logement et les transports. Les entreprises ont, le plus souvent recherché « l effet d aubaine » ou l opération « boîte aux lettres » plutôt qu un véritable investissement d avenir sur des implantations pérennes. D autant que les emplois créés ne concernent les moins de 25 ans que pour à peine plus de 30 % et se concentrent dans les secteurs de la construction (26%), du tertiaire (61%), de l industrie (12,4%). Financièrement si des fonds de compensation ont été versés aux communes, l impact sur la Sécurité Sociale, la CAF ou le FNAL, n a pas été mesuré. Il est évident que les effets de la création des ZFU ne constituent pas, pas plus que les défunts emplois-jeunes, un remède d avenir à la crise de l emploi et au chômage : 100.000 emplois sur les presque trois millions de chômeurs (selon les statistiques officielles) que compte notre pays, représentent une goutte d eau dans un océan de misère. Il n est guère que le MEDEF et la droite pour se réjouir de cette législation lancée à grands coups d effets d annonce. Il faut ajouter que, dans les communes concernées, des inégalités devant la loi et devant l impôt naissent des ZFU. Les entreprises qui ne courent pas après les exonérations peuvent se considérer comme les victimes d un système injuste, créateur d une fiscalité

discriminatoire !

Extraits du défi démocratique Journal de la section PCF de la Seyne sur mer